



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PONT DE MONTVERT – SUD MONT LOZÈRE

Nombre de membres
en exercice: 19

Séance du lundi 23 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente, l'assemblée régulièrement convoquée le dix-huit mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Stéphane MAURIN

Présents : 15

Sont présents: Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Julie DELES, Mathieu PUCHERAL, Michèle BUISSON, Thibaud MALGOUYRES, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE

Votants: 15

Excusés: Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Gilles MERCIER,

Secrétaire de séance: Catherine BLACLARD

Adoption du dernier CRCM :

Intervention de monsieur Mouysset concernant la Maison Rampon

Madame Nicole CHAPELLE nous raconte l'histoire de cette maison qui était celle de sa grand-mère. Son père, monsieur Paul Chapelle a toujours dit que cette maison ne serait pas vendue. Il a décidé pour ses 102 ans qu'il souhaitait vendre la maison. Monsieur Mouysset a été informé de cette vente dès le lendemain.

Ils espèrent que la maison ne sera pas cassée, qu'elle a besoin d'être mise en sécurité et ensuite restaurée avec amour.

Monsieur Mouysset, président du chemin des "pas des huguenots", prend ensuite la parole pour raconter au conseil les circonstances dans lesquelles il a rencontré Paul Chapelle. Passionné par l'histoire des camisards, il a recherché de nombreux lieux emblématiques. Par exemple en 2001 il a retrouvé le lieu des Trois Fayards.

Les frères Rampon ont été la clé de voute de la rébellion des “nouveaux convertis” qui ont conduit au meurtre de l’abbé du Cheyla.

Jean Rampon après la guerre écrit : ce fut ce jour-là, la dernière fois que je suis allé dans ma maison. Ainsi c’est qu’il avait une maison au Pont de Montvert.

Monsieur Mouysset explique ensuite comment il a pu repositionner la maison de Jean Rampon.

Dans l’armoire de la maison il y avait des documents très anciens qui ont été trouvés lors du rachat de la maison par monsieur Chapelle à sa sœur. Ce sont des copies d’actes notariés qui s’étalent sur un siècle et demi.

Quel est l’intérêt de cette maison ? Ce serait de faire un lieu faisant écho à toute cette histoire qui, en son temps, a porté un vent de liberté dans toute l’Europe.

Madame Nicole Chapelle demande à ce que l’arbre généalogique de leur famille soit présent quelque part dans la Maison Rampon.

Lors de la dernière guerre, la grand-mère de madame Chapelle cachait dans le grenier de la maison les personnes ayant besoin de faux papiers.

Adoption dernier CRCM : le dernier compte rendu est adopté.

Délibération

- Tarif occupation du domaine public pour de la restauration mobile : m² et électricité.

Le nombre de mois d’occupations et de jours d’utilisation d’électricité hebdomadaire serait défini par convention au préalable à l’installation du foodtruck, pour une durée maximale d’un an.

Ce tarif s’entend sur une base de 20 m² d’occupation du domaine public

- 2.5 € / m² mois de septembre à mai (9 mois)
- 3,75 € /m² / mois pour les 3 mois d’été (juin, juillet et août)
- 5 € / jour par branchement électrique

- Demande de subvention complémentaire pour Caguefer :

Il y a deux aspects à prendre en compte pour ces travaux :

Régularisation du captage :

Cette partie-là, que l’on appelle « la régularisation des captages » nécessite un arrêté du préfet déclarant le captage d’utilité publique.

Cette déclaration permet au captage d’obtenir un statut officiel permettant l’acquisition foncière éventuelle (notamment avec la possibilité d’exproprier si nécessaire) et d’obtenir des subventions pour les achats et les travaux (clôtures, création d’accès etc) nécessaire à la « protection » du captage.

Ces travaux s’inscrivent dans un cadre légal strict visant à protéger les captages d’eau potable d’éventuelles pollutions. Nous sommes obligés de les mener une fois le captage « légalisé ».

Nous n’avons pas encore cet arrêté d’utilité publique (malgré le début de la procédure en 2008...) qui doit faire suite à une enquête publique qui n’a elle-même pas encore été lancée. Pour pouvoir réaliser cette enquête publique il faut déposer un dossier demandant autorisation préfectorale au titre du code de la santé.

A ce dossier (qui est prêt et a été rédigé par un cabinet d'étude compétent) doivent être joints des documents que notre maître d'œuvre n'a pas encore en sa possession.

Ce dossier doit ensuite recevoir un avis positif de l'ARS.

Seulement après l'enquête publique pourra être lancée et au terme de celle-ci l'arrêté de DUP pris.

Les travaux sur la prise d'eau :

Une fois que notre captage a le droit d'exister, nous avons, nous mairie, le devoir de le rendre le plus efficient et sécuritaire possible. C'est pour cela que dans ce dossier nous avons inscrit une part concernant la réfection de la prise d'eau qui a besoin d'une mise aux normes (notamment en termes de prélèvement et couloir écologique) mais également d'une mise en sécurité.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, il nous faut une autorisation préfectorale au titre du code de l'environnement. Cette autorisation a été obtenue le 8 novembre 2021 et autorise la tenue des travaux entre le 15 avril et le 15 octobre.

La question de savoir si nous devons, ou pas, attendre la Déclaration d'utilité publique du captage pour attaquer les travaux n'est pas très claire.

Cependant, le fait est que le DCE n'est pas prêt et que nous ne pouvons pas encore consulter les entreprises et qu'il est donc peu probable de pouvoir réaliser les travaux avant le 15 octobre 2022.

Cela reporterait donc les travaux à la prochaine période d'étiage, donc avril 2023 au plus tôt.

Le financement :

Cependant cela entraîne un nouveau problème : la validité du financement. Nous avons obtenu un financement pour la régularisation de tous nos captages, y compris Caguefer, en répondant à un appel à projet de l'agence de l'eau en 2018.

Cette subvention était valable jusqu'en 2021 et a été déjà prorogée une fois jusqu'en mars 2023.

Il reste sur ce financement un montant subventionnable de 168 000 €, dont 101 120 € de subvention.

Nous avons également obtenu un financement de la part du conseil général pour l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau de Caguefer : réfection des réseaux, protection et sécurisation de la prise d'eau. Sur ce dossier il reste un montant subventionnable de 122 190 €, dont 23 937 € de subvention.

Cependant, le dernier chiffrage – avril 2022 - concernant la totalité de la démarche : études, maîtrise d'œuvre, travaux de protection, réfection de la prise d'eau, réfection du barrage, s'élève à 277 700 € HT

Actuellement nous sommes donc subventionnés à 45 % (125 057 de 277 700) seulement pour ce projet. Et sur ces 45 %, 36% pourraient être annulés avant que l'on puisse réaliser les travaux.

Il est décidé de demander de nouveaux financements pour compléter ce dossier.

- Choix du logo

Un nouveau logo est choisi.

- Choix d'un nouveau logiciel courrier

Le prestataire du logiciel de courrier de la mairie ferme. Il convient de choisir un nouveau prestataire. Après consultation de plusieurs prestataires, le conseil municipal a décidé de choisir l'offre du parapheur pour un montant de 2 904 € TTC pour la totalité de la prestation, formation comprise.

- promesse de vente au département

Dans le cadre de l'amélioration de la RD20, le département sollicite de la commune la vente de 235 m² de la parcelle K90, à 0.15€/m² soit 35.25 € et 430m² de la parcelle K660 à 0.15 €/m² soit 64.50 € pour un total de 99.75 €

- admission en non valeurs

- délibération modificative du budget

Présentation au conseil de la modification de la régie du Gîte et du Camping.

Un nouvel acte constitutif de la régie sera pris pour permettre de changer les plafonds de dépôt, mettre en place un cautionnement et prendre en compte le changement de régisseur.

Point sur les travaux

Entreprise Rouvière a posé les aqueducs entre Salarials et le Cros.

La commune a été sollicitée pour amener l'eau à la parcelle où ont lieu des travaux à l'embranchement du Viala. Il faut traverser la départementale. Le coût des travaux s'élève à 3000 €

Catastrophes naturelles de 2020 : monsieur Folcher a refait le tour de tous les chantiers avec l'entrepreneur.

Dans le cadre des amendes de police, on a signé le devis pour l'accès au Tarn passant sous l'hôtel des Cévennes.

On a commandé des travaux sur la Brousse pour les mois d'automne.

Le département pourrait faire en enrobé la partie entre le pont roumejon et le chambon.

Comptes rendus de réunion

Aménagement du plateau sportif : le projet initial de protection des abords via des filets retenant des ballons, filets qui auraient été récupérés de l'ancien aménagement de Florac est tombé à l'eau. De nouvelles solutions sont explorées.

Commission stationnement : Une commission s'est déroulée dans la bonne humeur. Les points à revoir sont l'amélioration des problématiques liées au stationnement sur les zébras, les livraisons (qui se transforment en stationnement), la mise en place de panneaux explicatifs à l'entrée du village. Mettre en place une navette depuis les parkings éloignés jusqu'au quai.

Questions diverses

fin du conseil municipal à 22h30